

APPEL D'OFFRES

PROJET PIPELINE SAINT-LAURENT

PRÉSÉLECTION DE PROJETS DE COMPENSATION POUR LA PERTE PERMANENTE FORESTIÈRE EN MONTÉRÉGIE

Ultramar Ltée prévoit construire un pipeline souterrain entre sa raffinerie de Lévis et son centre de distribution situé à Montréal-Est. Ce pipeline offrirait une plus grande flexibilité pour le transport des produits pétroliers actuellement expédiés par convois ferroviaires et par navires, ce qui permettrait également de réduire les importations actuellement nécessaires pour répondre à la demande. Selon l'échéancier prévu, les premières étapes de la construction devraient débuter au cours de l'hiver 2007-2008 pour une mise en exploitation à la fin de 2008.

Le tracé actuellement privilégié pour le pipeline prévoit traverser des milieux boisés. L'aménagement de l'emprise permanente qui accueillera la conduite entraînera donc un certain déboisement. Bien qu'Ultramar ait déjà mis de l'avant diverses mesures d'atténuation, cette dernière souhaite les compléter par la réalisation de projets de compensation dans les municipalités régionales de comté (MRC) traversées par le futur pipeline, là où la superficie actuelle des milieux forestiers est inférieure à 30 %. Les MRC des Maskoutains, de La Vallée-du-Richelieu, de Lajemmerais et de la ville de Boucherville, toutes situées en Montérégie, rencontrent ce critère.

Le déboisement requis pour l'emprise permanente du futur Pipeline Saint-Laurent se limite à quelque 15 hectares (ha) pour l'ensemble de la Montérégie, se répartissant en superficies d'environ 8 ha, 4 ha, 3 ha et 0,1 ha respectivement pour les MRC mentionnées précédemment.

Les municipalités concernées sont groupées par MRC au tableau suivant :

MRC	MUNICIPALITÉS
Les Maskoutains	<ul style="list-style-type: none">• Sainte-Hélène-de-Bagot• Saint-Simon• Saint-Hyacinthe• La Présentation
La Vallée-du-Richelieu	<ul style="list-style-type: none">• Saint-Charles-sur-Richelieu• Saint-Marc-sur-Richelieu• Saint-Mathieu-de-Beloeil
Lajemmerais	<ul style="list-style-type: none">• Saint-Amable• Sainte-Julie• Varennes

Pour information, les peuplements inventoriés au terrain, sur le tracé privilégié, en Montérégie, sont de type feuillu et les classes d'âge sont réparties approximativement de la façon suivante :

CLASSE D'ÂGE	RÉPARTITION (%)
10 ans	25
30 ans	17
50 ans	3
70 ans	1
90 ans	0
120	0
Jin * (20-80)	51
Vin ** (60-120)	3

* Jeune inéquienne ; trois classes d'âge consécutives entre 20 et 80 ans.
** Vieux inéquienne ; trois classes d'âge consécutives entre 60 et 120 ans.

Ultramar invite les organismes montréalais intéressés à proposer des projets visant la conservation et la protection de milieux boisés à long terme. À cet effet, Ultramar prévoit favoriser les projets visant l'achat de terrains boisés. De plus, Ultramar privilégiera les projets localisés à l'intérieur des limites des municipalités concernées. Toutefois, afin de favoriser l'élaboration d'un plus grand nombre de projets, Ultramar procédera à l'analyse et évaluera l'ensemble des projets reçus dans la mesure où ceux-ci se situent sur les territoires des MRC des Maskoutains, de La Vallée-du-Richelieu, de Lajemmerais et de la ville de Boucherville.

En plus des critères mentionnés plus haut, Ultramar procédera à la présélection des projets reçus selon plusieurs critères, dont les principaux sont les suivants :

- peuplements forestiers et classes d'âge ;
- superficie boisée ;
- biodiversité ;
- accessibilité à la population ;
- état d'avancement du projet (démarches réalisées ou en cours de réalisation) ;
- date de réalisation du projet (les projets réalisables à la fin de 2007 et au cours de 2008 seront privilégiés) ;
- pérennité du projet.

Les propositions devront être transmises à Ultramar au plus tard **le 5 février 2007 à 16 heures**, aux adresses suivantes :

par la poste : Pipeline Saint-Laurent
2200, avenue McGill College, Montréal (Québec) H3A 3L3
par courriel : info@pipelinesaintlaurent.ca

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter Bruno St-Laurent au (514) 499-6227.

Ultramar ne s'engage à retenir aucun des projets qui lui seront soumis.

Ultramar prévoit effectuer la présélection en février 2007. Les représentants du ou des projets retenus seront contactés par la suite. Une proposition détaillée devra par la suite être élaborée en collaboration avec Ultramar.